

Demande de légitimation

Pierre Bardin

Le 16 février 1789 après-midi, Henri Berne, ancien habitant de la Martinique, arrivé récemment à Paris, convoque à son domicile rue de Seine le notaire M^e Brechot, afin de faire enregistrer la déclaration suivante :

« Désirant faire émanciper et légitimer les deux enfants qu'il a eus de la nommée Françoise, habitante de la Martinique et y demeurante, savoir : Jean Pierre, né au mois d'octobre mil sept cent soixante seize et baptisé le 8 décembre suivant, et Françoise, née le premier février mil sept cent quatre vingt un, baptisée le cinq mars suivant, tous deux sous le nom de la dite Françoise, désirant parvenir à la légitimation des dits deux enfants, a supplié et supplie le Roi et Monseigneur le garde des Sceaux de France de leur accorder cette grâce ».

Le notaire précise que *«le Sr Henri Berne a lu et relu l'acte à haute et intelligible voix, de manière qu'il est apparu que, malgré sa surdité accidentelle, ledit Sr Berne entendait parfaitement d'esprit et comprenait le contenu du présent acte»*. signé Henry Berne ¹

A l'évidence, les autorités de la Martinique avaient refusé de légitimer les naissances en question. Les noms des mulâtres ou nègres libres ne figurant pas toujours dans les tables alphabétiques des registres BMS², il faut donc lire acte par acte pour les retrouver, encore faut-il qu'ils y aient été inscrits, ce qui n'est pas toujours le cas.

Des deux enfants cités, un seul baptême a été trouvé. Au mois de mars, on peut lire : *« Françoise baptisée à Fort de France, née le premier février 1781, illégitimement de Françoise mulâtresse libre. Parrain André La Salle. Marraine Marthe Rose »*. En marge était inscrit : B. Msse.³

Une recherche rapide permet de mettre en évidence à Fort de France la présence, certainement très ancienne, d'une famille Berne de mulâtres libres, confirmée le 5 février 1788 par le mariage de *« Henry dit Berne, mulâtre libre, majeur d'âge, natif de la Caze des navires, paroisse St Louis de cette ville, fils naturel de la nommée Elisabeth, et la nommée Elisabeth Duranto, mulâtresse libre, émancipée d'âge, native de la paroisse St Louis de cette ville, fille légitime de feu Jean Baptiste Duranto et de feu Marie Magdeleine Maréchal, mulâtre et mulâtresse libres. Témoins : Alexandre mulâtre libre, maître de musique, Joseph Banquier maître tonnelier, Louis Lô maître charpentier, Joseph Dumas maître maçon »*.⁴ Il signe Henry Berne M. L.⁵

De cet hymen une fille, Marie Joseph, sera baptisée le 29 juin 1794, âgée de 7 mois.

Le 30 avril 1791, inhumation de Henry Berne, natif de (en blanc dans l'acte), âgé d'environ 66 ans. Sans doute celui qui signe la demande de légitimation à Paris.

Le 1^{er} avril 1793, mariage de *« Jean Pierre Berne, majeur d'âge, natif de cette paroisse Fort de la République⁶, y demeurant, fils naturel de la citoyenne Françoise sa mère, et la citoyenne Victoire Adélaïde, mineure, native de cette paroisse, fille naturelle de la*

¹ AN, MC/ET/XLIII/553.

² Lire Baptêmes-Mariages-Sépultures

³ SOM/5MI/612, Fort de France. Pour : B., Msse, lire Baptême, Mulâtresse.

⁴ Ce mariage figure dans l'article de référence « Les gens de couleur libres du Fort Royal » d'Emile Hayot, Revue SFHOM 1971, réédité en 2005 par SFHOM et Société d'Histoire de la Martinique.

⁵ Mulâtre libre.

⁶ Ce fut le nom de Fort de France au début de la Révolution avant l'occupation de l'île par les Anglais.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

citoyenne Adélaïde sa mère. Témoins Isaac Soubairan, maître menuisier, Charles Bardeau, maître maçon, Pierre St Beck, maître tailleur et Jacques Rafine, maître maçon ». Un Louis Berne appose sa signature⁷.

Le 19 avril 1794, baptême de « Marie Berne, née le 31 mars du légitime mariage de Louis Berne, mulâtre libre et Catherine Rose mulâtresse libre. Parrain Guimard nègre libre, maître maçon. Marraine Félicité Da... » (pluie du registre microfilmé).

Pour conclure cette recherche, que je n'ai pu mener plus avant, on peut indiquer que, le 21 mars 1784, un Sr Berne avait fait une demande pour être autorisé à acheter de vieilles farines conservées dans les magasins du Fort Royal⁸.

NDLR

Sur Geneanet, nombreux BERNE, la majorité descendants de Marie Anne Berne veuve Clavier, sœur d'Henri qui suit.

Henri Berne marié en 1788 avec Élisabeth Duranto était seigneur ou maître de seine (pêcheur) et il est mort à 38 ans le 11 mai 1801, ayant eu, outre Marie Joseph baptisée le 29/06/1794, Jean Louis (o 18/04 b 07/06/1791), Marie Antoinette (b 24/08/1796) et Marie Eugénie (b 13/12/1798)⁹.

Rappelons ce qui a été publié dans les bulletins de GHC concernant d'éventuels membres de cette famille BERNE, mulâtres de la Martinique :

- Article de *Pierre Bardin* NS27 « Quand le Roi cédait à l'Intendant » à propos d'une décision de l'intendant Vaucresson le 26/04/1712 : « M. de Vaucresson a déchargé Madeleine de Berne, négresse libre, du droit de capitation ». Serait-elle l'ancêtre des BERNE de la Martinique ?
- Lacrosse expose le 27 brumaire XI (18/11/1802) que « BERNE, mulâtre, l'un des déportés de Cayenne est aujourd'hui propriétaire et armateur de deux bâtiments à Saint-Barthélemy qui sont employés à porter des armes et des munitions aux insurgés de Saint-Domingue. » (...)
- « Par lettre du 10 brumaire an XI (01/11/1802), Victor HUGUES précise (pp. 282-283) qu'il a fait embarquer sur la flûte le Rhinocéros, commandant JOURDANEL, les 16 noirs de l'état-major de TOUSSAINT. Sur ordre du général VILLARET, il leur a "joint un mulâtre, nommé BERNE, qui est à peu près de leur trempe, il a été déporté de France ici ; il avait été fait officier à la Martinique par le général ROCHAMBEAU et a commis des meurtres sur les blancs, à la Martinique et à la Guadeloupe" ».¹⁰

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁷ On aura remarqué que la légitimation demandée n'avait pas été accordée pour Jean Pierre, toujours désigné comme le fils naturel de Françoise, mais nommé cependant Jean Pierre Berne.

⁸ COL, C/8a/84, F°180.

⁹ Sylvie Gendrot, sgendrot sur geneanet.

¹⁰ Notes de lecture par Pierre Baudrier de « Destrem (Jean) Les Déportations du Consulat et de l'Empire » (GHC 62, juillet-août 1994, page 1094).